DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 20H00

N°024-2026 – Détermination du nombre d'adjoints au Maire
Conseillers en exercice : **29** - Présents : **27** - Excusés avec Pouvoir : **2** - Excusé sans Pouvoir : **0** Absents : **0** – Votants : **29**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 20 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 16 mars 2026,** sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mesdames, Messieurs :
BACHELET Thierry, BIRRAUX François, BOZONNET Antoine, CHAUDET Lydie, CORTEL Sonia, COUTURIER Thierry, DAHOUI Mélanie, DELEPINE Emmanuel, DESVIGNES Emmanuel, DOUVRE Evelyne, DRUET Marion, FAUVET Guillaume, GAUDIN Philippe, GUIOT Audrey, LAGARDE Olivier, LEAO Lydia, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Pascaline, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, SEVOZ Murielle, TRICHOT Patricia, USEO Pierre, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :
Messieurs :
BERNARD Jean-Luc (a donné pouvoir à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à Isabelle MESSINA).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Antoine BOZONNET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.
En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Denis-lès-Bourg un effectif maximum de huit adjoints.
Monsieur le Maire propose de créer sept postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à sept le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260320-024-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Le Secrétaire,
Antoine BOZONNET